

Date de dépôt : 1^{er} octobre 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Patrick Lussi : Détail et avancement des démarches entreprises et déposées pour la construction des « Réverbères de la mémoire » dans le parc de l'Ariana qui jouxte les Nations Unies

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 septembre 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La construction et les lieux retenus pour ériger ce monument « Les Réverbères de la mémoire » ont déjà suscités bien des commentaires et polémiques tant dans les médias que dans les différentes sphères politiques et juridiques.

L'actualité a, nous le remarquons, bien d'autres sujets à traiter et cet objet ne fait plus la « Une ».

Certes, la conduite de la réalisation est sous la compétence de la Ville de Genève.

Cependant, nous demandons au Conseil d'Etat de nous informer de l'état d'avancement des démarches officielles et légales visant à obtenir les autorisations ad hoc qui, elles, sont de la compétence de l'autorité cantonale.

Le Conseil d'Etat est invité à indiquer, pour la réalisation de ce monument :

- si une demande d'autorisation a été déposée;*
- si un avis technique a été demandé;*
- toute autre démarche effectuée auprès des services de l'un ou l'autre de ses départements.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat vous indique qu'une demande d'autorisation a été déposée auprès des services compétents, que les préavis techniques nécessaires ont été demandés et que le dossier est à ce jour en cours d'instruction.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP